

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — — Express.
4 — 11 — — — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — — soir, Omnibus.
9 — 11 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

ATTENTAT DU 14 JANVIER.

Samedi 16 janvier, à une heure, les membres du
Sénat, du Corps-Législatif et du Conseil d'Etat se
sont rendus aux Tuileries auprès de l'Empereur.

Les représentants des trois grands corps de l'Et-
at étaient réunis dans trois salons particuliers.

Leurs Majestés sont entrées dans chacun des sa-
lons, et ont été accueillies par les plus vives et
les plus chaleureuses acclamations.

S. Exc. M. Troplong s'est adressé à l'Empereur,
au nom du Sénat, et dans un discours éloquent,
a su se rendre l'interprète des sentiments de ses
collègues.

Quand l'Empereur et l'Impératrice sont entrés
dans le salon où se trouvait réuni le Corps-Législa-
tif, S. Exc. M. le comte de Morny s'est avancé vers
Leurs Majestés et a adressé à l'Empereur une éner-
gique allocution, dans laquelle il a fidèlement tra-
duit au nom des représentants du pays, les senti-
ments qui ont animé la France entière :

« Sire,

» Nous avons tenu à vous voir, afin de vous dire
combien nous remercions la Providence d'avoir
préservé vos jours et ceux de l'Impératrice; mais
nous avons pensé aussi que vous nous permettriez
un langage dicté par une légitime indignation et
par un profond attachement à votre dynastie.

» Nous ne pouvons vous le cacher, Sire, les po-
pulations que venons de visiter récemment, s'in-
quiètent des effets de votre clémence, qui se mesure
trop à la bonté de votre cœur; et, lorsqu'elles
voient d'aussi abominables attentats se préparer au-
dehors, elles se demandent comment des gouver-
nements voisins et amis sont impuissants à dé-
truire ces laboratoires d'assassinats, et comment
les saintes lois de l'hospitalité peuvent s'appliquer
à des bêtes féroces.

» Sire, votre gouvernement, qui s'est fondé sur
deux principes : l'autorité et la protection des hon-

nêtes gens, doit, à tout prix, faire cesser ces con-
volutions périodiques. Pour atteindre ce but, le
concours du Corps-Législatif vous êtes assuré.

» Vous n'êtes ainsi attaqué, que parce que vous
êtes la clef de voûte de l'ordre public; aussi, nous
vous supplions de ne pas suivre les inspirations
de votre courage, et de ne pas oublier qu'en
exposant votre personne vous exposez le repos de la
France.

» Sire, je suis naturellement l'organe des députés,
mais, par respect et convenance, mes paroles ne
sont encore que l'expression affaiblie de leurs sen-
timents. »

Un discours a été également prononcé par S. Exc.
M. Baroche, au nom de tous les membres du Con-
seil d'Etat.

Vivement ému de ces marques de dévouement
sincère et d'affection profonde, l'Empereur a ré-
pondu à chacun des discours par des paroles que
nous ne nous hasarderons pas de reproduire aujour-
d'hui.

A deux heures et demie, les membres du Sénat,
du Corps-Législatif et du Conseil d'Etat quittaient
les Tuileries, et la foule qui assistait à leur sortie,
a montré qu'elle s'était associée à une démarche dic-
tée par le respect et la reconnaissance de tous.

(Constitutionnel.)

Cet attentat semble être le résultat d'un vaste
complot tramé à l'étranger. En effet le gouverne-
ment recevait de Jersey, dès le mois de juin der-
nier, les renseignements suivants :

« Le complot consiste dans la fabrication de gre-
nades fulminantes inventées par... Elles sont d'une
puissance inconnue jusqu'à présent, et sont desti-
nées à être jetées sous la voiture de Sa Majesté Im-
périale, où leur simple choc contre le pavé déter-
minera leur explosion et la destruction de la voi-
ture. »

D'un autre côté, un nouveau manifeste de Maz-
zini paraissait, le 9 janvier 1858, dans le journal
de Gènes *Italia del Popolo*.

Eofin, des rapports récemment parvenus de
Londres à l'administration française portaient ce
qui suit :

« Un nommé Pierri, originaire de Florence, an-
cien chef de la légion italienne, vient de quitter
l'Angleterre dans le but de mettre à exécution un
complot tramé contre la vie de l'Empereur. Cet Ita-
lien est un homme de quarante à quarante-cinq ans,
petit, maigre, brun, au teint maladif, parlant as-
sez mal le français et avec un accent italien très-
prononcé; il parle très-bien l'anglais. C'est un in-
dividu violent, méchant, très-déterminé, et qui a
fui son pays à la suite de meurtres, entre autres ce-
lui d'un prêtre. Avant de quitter l'Angleterre,
Pierri a eu plusieurs entretiens avec les réfugiés
français à Londres. »

Un rapport postérieur mentionne « que Pierri a
passé par Bruxelles, où il a vu plusieurs réfugiés.
Il s'est dirigé sur Paris en passant par Lille, ac-
compagné d'un homme âgé qu'il a pris à Bruxelles,
et portant avec lui une machine en fonte creuse,
faite d'après le système Jacquin. On remarque, du
reste, que cet individu voyage dans les voitures de
1^{re} classe, descend dans les meilleurs hôtels et pa-
rait avoir de l'argent. » (Idem.)

Nous croyons savoir que l'on est parvenu à met-
tre immédiatement la main sur les auteurs, ou du
moins sur les agents d'un complot. Ils sont, si nous
sommes bien informés, au nombre de quatre, et
nous avons hâte de dire qu'il n'y en a pas un seul
qui soit Français. Trois sont Italiens, et le quatrième
paraît être Portugais.

Nous avons rapporté comment l'officier de paix
Hébert avait, quelques minutes avant l'explosion,
arrêté le nommé Pierri, armé d'une bombe, d'un
revolver et d'un poignard. Peu de temps après la
catastrophe, on saisissait également dans un café
voisin, un homme dont l'émotion et les incohérences
de langage avaient attiré les soupçons. Cette seconde
capture mettait sur les traces des deux autres com-
plices. L'un était pris au domicile même de Pierri,

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

DEUXIÈME PARTIE. — VENISE.

(Suite.)

Un cri sourd et profond sortit des entrailles de Bianca.
Elle se replia en arrière, et, pour la première fois de
sa vie, aperçut sur les traits de Philippe-Marie l'expres-
sion basse et sinistre qui frappait tous les yeux et qu'elle
n'y avait jamais remarquée. Le père avait disparu; elle
le voyait maintenant tel qu'il était, suant l'intrigue et la
ruse, dépourvu de son prestige paternel, et tel que tout
le monde le jugeait, c'est-à-dire cauteleux, misérable,
hideux.

Ce fut pour elle comme un premier pas dans un monde
nouveau, monde effrayant d'abandon, de larmes et de
désespoir. Elle entrevit dans la même minute d'incroya-
bles catastrophes, mais elle ne trouva pas un mot pour
traduire cette angoisse inconnue qui lui déchirait l'âme.

— Non... continua impitoyablement Visconti, tu n'es
point la fille de Béatrix... La fille de Béatrix, tu l'as vue
un jour de tes propres yeux, pâle, vêtue de noir, sortant
de ce palais au bras du comte de Carmagnola, et traver-
sant, sous sa protection, le peuple qui se pressait sur
son passage et qui la contemplait dans un muet saisisse-
ment, parce qu'il lui semblait voir la duchesse elle-
même sortant de la tombe et rajeunie de vingt ans... La
fille de Béatrix est en ce moment à Venise, au milieu de
tes plus cruels ennemis, guettant l'heure favorable pour

venir te disputer tes droits au trône, ta place même au
foyer de ton père... C'est par amour pour elle, par
amour pour la fille de Béatrix, que ce Carmagnola, pau-
vre et obscur berger du Piémont, s'est élevé si haut,
s'est fait un nom si redoutable, qu'il a pu tourner contre
moi-même les faveurs dont je l'avais comblé... Et main-
tenant, puisque tu oses m'accuser, je vais achever ma
confession et te dire quels sont mes torts envers toi...

Bianca fit un mouvement. Le duc exprima par un si-
gne qu'il désirait n'être pas interrompu.

— Ces torts... les voici... J'avais une fille légitime et
une fille naturelle... Leur âge était à peu près le même...
c'était aussi même fraîcheur, même attrait, même grâce;
et cependant... qui peut comprendre les mystères de
l'âme humaine!... pour l'une je ne ressentis qu'indiffé-
rence et froideur, tandis que j'éprouvai pour l'autre tou-
tes les joies tendres et toutes les inquiétudes d'un amour
exclusif et profond. Celle qui m'était indifférente, celle
dont le cri venait frapper mon oreille sans aller jusqu'à
mon cœur, était l'enfant de la duchesse... celle que j'ai-
mais, c'était toi... Fille d'une simple chanteuse, sortie
de la classe la plus infime du peuple, je pouvais t'aban-
donner dans l'obscurité où tu étais née... Je ne le vou-
lus pas. J'appelai ta mère à la cour, ta mère que tu ne
vis jamais, puisqu'elle mourut un an après t'avoir mise au
monde; je la nommai comtesse d'Angione; je la fis heu-
reuse et fêtée à la seule condition de ne te point appeler
son enfant... et toi... toi... je te fis placer, au milieu de
la nuit, dans le berceau de ma fille enlevée; je te don-
nai les droits qui lui appartenaient, le rang qui était le

sien, toute cette vie de luxe, de plaisirs et d'éclat qui
devait être le partage de l'héritière du nom de Visconti!
A tes doigts je mis ces bagues, à ton cou ces diamants,
à ton front cette couronne!... Pour t'avoir seule près de
moi, pour ne plus me consacrer qu'à toi, je chassai
l'autre de mon souvenir comme je l'avais chassée de mon
palais. Ah! je dois l'avouer, Bianca, bien des fantômes
se sont dressés depuis dans mon sommeil, qui me repro-
chaient d'avoir renié le sang de ma race et de perpétuer
mon crime en t'aimant!... Mais j'en atteste le ciel, si,
dans quelques instants de terreur, j'ai pu craindre par-
fois la punition de ma faiblesse, je n'aurais jamais sup-
posé que cette punition pût me venir de toi. — Mon
père! s'écria Bianca en pressant son cœur de ses deux
mains, comme si elle eût été au moment d'étouffer. —
Attends... je n'ai pas fini. Les années passèrent, et tous
les rêves que j'avais formés pour toi allaient se réaliser,
lorsqu'un, homme dont tous les efforts tendaient à se
faire une arme de ma puissance même, et que j'avais ac-
cueilli, ne soupçonnant pas les embûches qu'il me tendait
dans l'ombre, prétendit me dicter des conditions, et se
posa comme une muraille vivante, entre moi et l'horizon
que je voulais atteindre. Devenu, par je ne sais quelle
révélation infernale, dépositaire d'un secret que la du-
chesse Béatrix n'avait appris elle-même que peu de jours
avant sa mort, il se flatta de m'amener à reconnaître pour
ma fille celle que je t'avais sacrifiée, et vint un jour, avec
cette enfant, élevée par les montagnards du Piémont, sous
le nom de Michaëla, me signifier que les deux récompen-
ses qu'il réclamait de moi étaient la déclaration solennelle

qu'on était parvenu à connaître, et l'autre dans un appartement de la rue Monthabor. Ce dernier, qui a été arrêté par M. Bellanger, commissaire de la place Vendôme, dont on ne saurait trop louer le zèle intelligent, paraît être chef du complot. C'est le nommé Orsini.

Orsini était dans son lit, la tête blessée et couverte de bandes. Il avait pris un nom anglais, et prétendit d'abord qu'il était né de l'autre côté du détroit. Mais son accent italien ne lui permit pas de soutenir son mensonge. Une perquisition faite sur lui, fit découvrir une ceinture qu'il portait autour des reins et dans laquelle se trouvait une somme de 8,000 fr. en or et en bank-notes. Il avait eu, en outre, la précaution d'acheter un cheval pour se préparer un moyen de fuite dont ses blessures, sans doute, ne lui ont point permis de profiter.

Orsini est un avocat né dans les Etats-Romains. Il avait été détenu dans les prisons autrichiennes pour meurtre politique. Il s'était enfui à Londres, et il s'était imaginé, pour se créer des ressources, de faire des lectures accompagnées de discours révolutionnaires.

On sait d'ailleurs, que ces quatre misérables avaient organisé leur complot à Londres, et qu'ils étaient arrivés à Paris l'un après l'autre, Orsini depuis trois semaines, Pierri depuis deux jours seulement. (Constitutionnel.)

La nature des projectiles employés par les assassins apostés à l'entrée de l'Opéra, lors du passage de Leurs Majestés mérite un sérieux examen et l'on peut en tirer plus d'une sérieuse induction. Nous allons, d'après la Patrie, en donner une courte description:

Ces projectiles qu'on a désignés sous le nom de bombes, de grenades incendiaires, sont d'une nature toute nouvelle. Ils sont creux, en acier tourné, et remplis d'une poudre fulminante dont la nature est encore inconnue, mais que tout porte à considérer comme formée de fulminate de mercure. Pour se faire une idée de ces projectiles, qu'on se figure un cylindre de dix centimètres de longueur environ sur six de diamètre et terminé à chacune de ses extrémités par une calotte sphérique.

L'une de ces calottes est armée de vingt-cinq cheminées de fusils ordinaires, disposées en hérisson, ajustées à vis et munies chacune d'une capsule cannulée semblable à celles dont se servent les chasseurs. C'est le choc de ces capsules contre le pavé qui était chargé de transmettre l'inflammation à l'intérieur de la bombe. Le cylindre, nous ne savons pour quelle cause, a été recouvert d'une légère couche imitant le bronze.

Les épouvantables effets produits par ces bombes excluent l'idée que leur contenu soit rempli par de la poudre ordinaire; la matière explosive est presque certainement du fulminate de mercure, substance terrible dont la force de projection est cinquante fois au moins plus considérable que celle de la poudre ordinaire. C'est cette substance qui sert à charger les capsules ordinaires, et nous aurons beaucoup dit, quand nous aurons ajouté qu'un kilogramme suffit pour charger 40,000 capsules d'infanterie. On a parlé de balles disposées dans l'inté-

rieur, c'est une supposition peu probable et que rien ne prouve jusqu'à présent.

C'est uniquement aux éclats des bombes déchirées par l'explosion, que sont dus les nombreux accidents que l'on a fait connaître. — Havas

On a su que dans la soirée du 14, un homme s'était présenté dans la pharmacie de la rue Lepelletier; qu'après avoir fait panser sa blessure et reçu les premiers soins, il avait quitté la pharmacie sans prévenir personne. Quelques instants après, un autre homme se présentait tout ému dans la pharmacie, demandant des nouvelles de son maître qu'il disait blessé et qu'il signalait de manière à le faire reconnaître. Un de ceux auxquels il s'adressait lui demanda le nom de son maître. A cette question, le domestique se troubla et refusa de répondre à la nouvelle interpellation qui lui fut adressée; menacé d'une arrestation, cet homme fut saisi d'un tremblement convulsif et s'évanouit; revenu à lui et interpellé d'une manière pressante, il déclara que son maître était le comte Orsini; à 3 heures du matin le comte Orsini était arrêté. Deux autres Italiens qui, comme les premiers, dissimulaient leurs noms et leurs nationalités d'emprunt, furent également arrêtés pendant la nuit. On a saisi sur plusieurs des individus ou à leur domicile des sommes d'argent, et des valeurs importantes; on a saisi également des poignards, des revolvers et une bombe semblable à celle saisie sur Pierri. Il est à croire que l'instruction sera promptement terminée et que l'affaire pourra être classée dans la session des assises qui aura lieu du 1^{er} au 15 février. — Havas.

La presse anglaise s'accorde, dans toutes ses nuances, à féliciter l'attentat de jeudi: elle constate que la mort de l'Empereur des Français eût été fatale à l'Europe autant qu'à la France et qu'il constitue le seul gouvernement possible en France, où la République, les Bourbons et les Orléanistes sont impossibles.

Parmi les articles que l'attentat du 14 janvier a inspirés à la presse d'Angleterre, le plus digne d'attention est celui du *Morning-Post*. En voici le passage le plus important:

« C'est pour nous un sujet de regret national, si ce n'est de honte nationale que les fanatiques qui ont commis cette tentative criminelle aient pu, grâce à des idées exagérées d'hospitalité, de chevaleresque indépendance du sol, concertier et organiser, au sein même de l'Angleterre, leur infâme et lâche conspiration. Jusqu'à quand la libre Angleterre sera-t-elle le point de ralliement des hôtes indignes qui abusent de la liberté, qui, sous notre bannière, conspirent à se rendre despote? Jusqu'à quand la métropole sera-t-elle un égout où peut se déverser impunément et sans contrôle la corruption de toutes les nations? Certes, il est temps de remédier à cet état de choses; il est possible sans blesser nos traditions, sans violer les usages de notre constitution, de faire et d'appliquer une loi qui empêche de résider chez nous, sous prétexte de refuge, à des rebelles étrangers qui conspirent contre la dynastie ou les institutions du pays auquel ils doivent fidélité. Nous espérons avec confiance

que cela se fera désormais et promptement (*will now be done speedily*.)

« Nous espérons aussi que la presse anglaise reconnaîtra qu'il est sage, nous disons même nécessaire, de ne rien dire à l'égard de la France ou de son souverain, qui donne à la bande fanatique, troublant ainsi de temps en temps son repos et sa stabilité, l'idée qu'elle trouvera dans l'opinion publique de ce pays encouragement ou sympathie. »

« Il n'y a, dit le *Daily-News*, parmi toutes les classes, en Angleterre, qu'une seule voix pour flétrir l'atroce attentat contre les jours de l'Empereur des Français. Tout le monde se réjouit de voir que Sa Majesté a échappé au complot meurtrier, qui, au point de vue de la préméditation et de la combinaison est sans parallèle depuis l'époque de Fieschi. »

Nous lisons dans le *Standard*:

« La France et l'Europe peut-être elle-même, viennent d'échapper à une nouvelle convulsion. Il est avéré, malheureusement, que la race des régicides n'est pas éteinte. Partout, en Angleterre, la nouvelle de cet attentat a excité un sentiment d'honneur. Nous le répétons, une convulsion en France, implique une convulsion en Europe. Telle est la situation de la France que le volcan qui y ébranle la société fait sentir ses secousses sur tout le continent. La vie de Louis-Napoléon est actuellement le gage de la paix, non-seulement de la France, mais encore pour le monde entier. Nous exprimons ici hautement toute notre satisfaction que ce complot ait échoué et que la tranquillité de la France et de l'Europe ait été heureusement préservée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 15 janvier. — Le nouveau Cabinet est ainsi composé:

Président du conseil, affaires étrangères, M. Istariz; guerre, Espelota; justice, de la Kos; finances, Orcana; marine, Quesatz; intérieur, Dirs; travaux publics, Andino.

Le journal *La Espana* annonce que les nouveaux ministres ont prêté serment.

Turin, 15 janvier. — Une ordonnance royale, en date d'aujourd'hui, accepte la démission du ministre de l'Intérieur, M. Rattazzi, et charge de l'intérim de ce même ministère, le comte de Cavour.

Londres, 16 janvier. — Tous les journaux anglais expriment leur sympathie profonde pour l'Empereur dont la vie a été si providentiellement préservée.

Quatre princes prussiens sont arrivés en Angleterre. — Havas.

Le *Globe* publie la dépêche télégraphique suivante reçue par la Compagnie des Indes, en faisant remarquer qu'elle ne donne que des nouvelles de Bombay. La dernière dépêche reçue de cette ville annonçait que les communications entre Bombay et le Bengale étaient interrompues. C'est ce qui explique, dit le journal anglais, l'absence de nouvelles d'Oude et de Cawnpore.

« La garnison de Futtehpore, pressée par les insurgés, a abandonné une partie de ses retranchements et pris une autre position plus sûre.

« Une colonne venant de Delhi, sous les ordres du colonel Seaton, a attaqué un corps d'insurgés à Genigre (Genowzee?) sur la rivière Neemudi, (?) les a défaits, leur a tué 150 hommes et pris trois canons sur quatre. Nous avons eu trois officiers tués et un blessé.

« La colonne du brigadier Whiteloch était arrivée à Secunderabad le 14 décembre, se rendant à Sauror. Les insurgés, dans le voisinage de Jubulpore, ont été attaqués le 25 novembre par un détachement du 47^e régiment indigène (infanterie de Madras) sans résultat décisif. Des renforts marchaient sur Jubulpore.

« Le rajah d'Amjheera et son ministre ont été jugés et condamnés à mort. Le ministre a été pendu. On attend que le gouvernement des Indes ait confirmé la sentence du rajah. Il y a eu aussi d'autres exécutions.

« Le Punjab, le Scinde et Bombay sont tranquilles. On ne dit pas que de nouvelles déprédations aient été commises par les Bheels, et la tranquillité règne généralement.

« Signé: H. L. ANDERSON,
Secrétaire du gouvernement.

« Bombay, 24 décembre. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

DISCOURS PRONONCÉ PAR SA MAJESTÉ L'EMPEREUR A L'OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1858, LE 18 JANVIER 1858.

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,
Tous les ans, à l'époque de la réunion des Cham-

des droits de Michaëla Visconti et mon consentement à leur union immédiate. Cette proposition contenait une double injure: injure à moi, puisqu'il se faisait juge de ma conduite antérieure et en exigeait un désaveu public; injure à toi, puisqu'il n'ignorait pas l'affection que tu avais pour lui, et que, croyant d'abord qu'il s'agissait de toi, je lui avais franchement, paternellement accordé sa demande.... Que me restait-il à faire? Carmagnola m'avait bravé en face; il m'avait insulté, ma chère Bianca, par ses mépris, par ses refus.... je lui aurais peut-être pardonné de m'avoir trahi, je ne lui pardonnerai point d'avoir dédaigné ma fille... A pareil outrage, il n'y avait qu'un châtiment possible, la mort! Comment l'atteindre? il était loin, et il fallait agir de ruse... Tu sais le reste... Venise a toujours un échafaud dressé pour les traitres... Venise nous vengera tous deux!!!

Bianca, pendant que Visconti parlait, avait un de ses regards fixes qui semblent fouiller l'espace pour y déchiffrer des caractères étranges et mystérieux. Quand il eut achevé, elle resta sombre et accablée, semblable à l'accusé qui vient d'entendre sa sentence et qui n'a plus d'espoir qu'en la miséricorde de Dieu. La voyant ainsi absorbée, Philippe-Marie crut qu'elle réfléchissait à ce qu'elle venait d'entendre. Mais, soudain, relevant la tête et pesant sur chacune de ses paroles de manière à prouver que toutes ses souffrances se résumaient en une seule:

— Ainsi, dit-elle, tout ce dévouement... tout cet amour... étaient pour une autre?

Le duc ne répondit pas.

— Ainsi, reprit Bianca après une nouvelle pause, il

me méprisait?... — Je te laisse, dit brusquement le duc. Tu connais toute ma conduite... sou mets-la à un examen plus sérieux, plus calme, et je suis sûr que tu m'approuveras.

Bianca resta seule. Rien ne s'opposait plus à l'explosion de sa douleur.

— Le mépris! le mépris! s'écria-t-elle d'une voix déchirante; voilà tout ce que j'ai obtenu de lui! Et moi qui avais cru... moi qui espérais!... Eh bien, après tout, que m'importe? Il n'y a plus rien entre cet homme et moi, si ce n'est l'indifférence, si ce n'est la haine!... Que sa destinée s'accomplisse! Il ne m'aime pas... qu'il meure!

Et elle plongea sa tête entre ses deux mains; son front, sa poitrine étaient en feu. Elle demeura ainsi, anéantie, courbée, et comprimant jusqu'à ses soupirs. Mais bientôt, vaincue dans cette lutte avec elle-même, elle releva le front, et son regard désolé sembla chercher le ciel.

Des pleurs inondaient son visage.

— Oh! dit-elle avec l'expression d'une indicible souffrance, cet homme, à qui j'avais donné toute mon âme, à qui j'eusse sacrifié toute ma vie, il n'a jamais eu un regard, une pensée pour moi... et pourtant, misérable!.. je l'aime encore... oui... je l'aime... je l'aime... et j'ai pu désirer sa mort! Oh! non! il ne faut pas, je ne veux pas qu'il meure!... il ne mourra pas!

Ayant prononcé ces paroles, elle quitta précipitamment la chambre du duc, rentra chez elle, et appela Antonia d'une voix résolue. (*La suite au prochain numéro.*)

Étude de M^e BEAUREPAIRE (successeur de M. JAHAN), avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

VENTE

sur publications judiciaires et aux enchères

DE

- 1° L'USINE DES FOURS A CHAUX DE DOUÉ, située commune de Douces, arrondissement de Saumur;
- 2° UNE MAISON, située à Doué, rue de la Fauconnerie;
- 3° LA MINOTERIE DE BRON, située commune du Coudray-Macouard, arrondissement de Saumur;
- 4° LE CHATEAU DE BRON, même commune du Coudray-Macouard;
- 5° ET LA PROPRIÉTÉ DE BRON, Consistant en TERRES, PRÉS, VIGNES et BOIS, Située commune du Coudray-Macouard, et par extension en celles de Montreuil-Bellay, Courchamps et Saint-Just-sur-Dive (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^{es} DUTERME et LEROUX, notaires à Saumur, savoir :
Le 10 février 1858, à midi, en l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur, rue d'Orléans, pour les Fours à Chaux et la Maison de Doué,
Et le dimanche 14 février 1858, à midi, en la salle de la Mairie du Coudray-Macouard, pour les autres Biens.

On fait savoir qu'en exécution de :
1° un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 12 décembre 1857, enregistré; 2° d'un autre jugement rendu sur requête par le même Tribunal, le 31 décembre 1857, enregistré;

Et à la requête de MM. de la Romagère frères, négociants associés, directeurs des mines de Chamblet, demeurant à Montluçon (Allier),
Ayant pour avoué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, 8;

En présence, ou eux dûment appelés, de 1° M. Jean-Adolphe Ollivier père; 2° M. Jean-Adolphe-Raoul Ollivier fils, négociants associés, demeurant ensemble à Doué-la-Fontaine;

Ayant pour avoué M^e Labiche, avoué près le Tribunal civil de Saumur;

Il sera, par le ministère de M^{es} Dutorme et Leroux, notaires commis à cet effet, procédé à l'adjudication des biens ci-après désignés, savoir :

Le 10 février 1858, à midi, en l'étude de M^e Dutorme, notaire à Saumur, rue d'Orléans, pour les fours à chaux et la maison de Doué;

Et le dimanche 14 février 1858, à midi, en la salle de la mairie du Coudray-Macouard, pour les autres biens.

DÉSIGNATION.

1^{er} Lot.

L'usine des fours à chaux de Doué, situés commune de Douces, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, fours et terrains propres à l'extraction de pierres calcaires, suivant le détail ci-après :

1° Sept fours à chaux, adossés à une grande levée, quatre au nord, trois au midi; sous la levée qui forme une vaste cour, existent deux tunnels pour l'exploitation et le service des fours;

2° Au midi de la levée et à la suite des fours est un angar avec charpente en fer et couverture en zinc; dans cet angar sont deux moulins en fer pour tamiser la chaux.

3° Autre angar voûté en pierres, adossé à la levée du côté du nord, et contenant deux moulins en fer pour le tamisage de la chaux; ces deux angars sont mis en communication par un chemin de fer.

4° Un grand manège à la suite, vers couchant, contenant une grue garnie de chaînes de fer pour remonter la chaux dans les blutoires après l'immersion; bassins pour recevoir la chaux. Le bâtiment contenant le ma-

nége est converti en ordoises;
5° Cours au midi des fours;
6° Vaste cour au nord des fours et dans laquelle sont placés du côté du nord :

1° Un angar sur piliers, converti en toiles;

2° Un très-grand angar sur piliers, converti en ardoises, avec plancher en planches non jointées dans une grande partie de son étendue;

3° Un bâtiment ayant servi de forges, converti en ardoises.

Dans cette cour est un puits avec bassins en pierre et réservoirs pour abreuver les bestiaux;

7° Chambre d'ouvriers, écurie joignant, greniers au-dessus;

8° Maison d'habitation, consistant en trois chambres au rez-de-chaussée, corridor, escalier, deux chambres et deux cabinets au premier étage; grenier, en partie sur planches et en partie sur bousillage, régnant sur toute la maison, couverte en ardoises.

9° Jardin, renfermé de murs, d'environ deux ares, à la suite de la maison.

10° Vaste cour devant la maison.

11° A l'entrée et au couchant de la cour, grande écurie, avec chevaux, garnie de râteliers en fer, crèches en pierres dures, banquettes autour de l'écurie, deux planchers en bois aux extrémités pour le service des garçons, grange à la suite de l'écurie; le tout en un seul tenant et couvert en ardoises.

Les bâtiments, cours et fours occupent environ une superficie de un hectare.

12° Autour des bâtiments, cours et fours qui viennent d'être désignés, sont quatre hectares cinquante-six ares soixante-dix-sept centiares de terres et vignes, en un seul ensemble.

Ces terrains contiennent un banc de pierres calcaires d'une grande épaisseur, et déjà environ un hectare cinquante ares ont été fouillés pour le service des fours.

Toute l'usine, en y comprenant les terres et vignes qui y sont réunies, une avenue plantée d'acacias, qui conduit à la route de Doué à Thouars, et un petit morceau de terre d'environ six ares soixante centiares, joignant ladite avenue, et au couchant et au nord les dépendances de la Bascule, présente une superficie de cinq hectares cinquante-six ares soixante-dix centiares.

Mise à prix..... 30,000 f. »

A Reporter. 30,000 »

Report. 30,000 »

2^e Lot.

Une maison, située ville de Doué, numéro 1 de la rue de la Fauconnerie, et occupée par M^{lle} Beaufils, maîtresse de pension à Doué.

Mise à prix..... 4,000 »

3^e Lot.

L'usine ou la minoterie de Bron, établie sur le Thouet, comprenant un moulin à eau, ayant deux roues et cinq paires de meules avec bluterie et nettoyage; le tout organisé d'après le nouveau système anglais. Ce moulin se compose de l'ancien corps de bâtiment où sont montées les roues et les meules, et d'un bâtiment neuf y adossé, à deux étages, où sont montées les bluteries et les nettoyages, avec toutes ses dépendances. Le tout compris sous les n^{os} 2,684 et 2,685 de la section D du cadastre et contenant quinze ares soixante-dix centiares. A l'extrémité Est de la cour et en face desdits moulins, se trouve le logement du meunier, composé de trois chambres et deux cabinets, et une autre chambre à la suite servant d'atelier; écurie aux chevaux et un angar, le tout enclos de murs; les chaussées dudit moulin et deux petits îlots y adossés, portent les n^{os} 2,682 et 2,683, section D, et contenant ensemble quatorze ares quatre-vingts centiares; le tout situé commune du Coudray-Macouard.

Mise à prix..... 22,000 »

4^e Lot.

La propriété du château de Bron, située commune du Coudray-Macouard, consistant en: 1° une maison de maître, composée d'un corps de bâtiment, aux deux extrémités duquel il y a deux pavillons, composés d'un rez-de-

A Reporter. 56,000 »

Report. 56,000 »

chaussée et d'un premier étage, avec grenier au-dessus, cellier et caves voûtées au-dessous, escalier pour descendre sur la terrasse, qui est plantée de tilleuls, cour au-devant des bâtiments, une grange au nord de la cour, où il y a deux pressoirs en bois avec leurs ustensiles, et susceptibles d'être transportés; serre-bois, sellerie, écuries aux chevaux et aux vaches, remise, maison de garde, toits à porcs, chenils, latrines et puits à eau; le tout d'une contenance de vingt-deux ares, et désigné au plan cadastral sous le n^o 1789, section D; 2° un jardin, formant aujourd'hui une pelouse devant la maison, plantée de quelques arbres verts, portant le n^o 1766, section D, contenant quarante-deux ares; 3° un pré, tenant au jardin et ne formant qu'un ensemble, appelé le Pré-des-Iles, portant le n^o 1765 de la même section, contenant vingt-huit ares cinquante centiares. Le tout se tenant et joignant au nord Bigault et Boussiron, au levant la rivière du Thouet, au midi M. Bulleau et au couchant la rue de Bron.

Mise à prix..... 8,200 »

5^e Lot.

Un logement situé au village de Bron, dite commune, connu sous le nom de la Maison-Brunet, composé d'un corps de bâtiments, ayant rez-de-chaussée et un premier étage avec grenier au-dessus, granges, pressoir et vaste cour, porté au plan cadastral sous le n^o 1050, section D, d'une contenance de vingt ares, joignant au nord et au levant le Clos-de-la-Roche, au midi et au couchant des chemins.

Mise à prix..... 3,200 »

A Reporter. 67,400 »

Report. 67,400 »

6° Lot.
Un petit morceau de terre, en pépinière, portant le n° 1770, section D, de la commune du Coudray, d'une contenance de six ares, et joignant au nord le port de la Rive, au levant la rivière du Thouet, au midi l'article 4, et au couchant Boussiron. Le présent lot est grévé d'un droit de passage au profit de Boussiron.
Mise à prix..... 218 »

7° Lot.
Un pré, appelé le Prédés-Iles, portant les n° 1791 et 1834, section D, de la commune du Coudray, d'une contenance de deux hectares cinq ares, joignant au nord l'article 4, au levant la rivière du Thouet, au midi M. Bulleau, et au couchant l'article 6 ci-dessus et M. Bulleau. Ledit lot est aussi grévé d'un droit de passage au profit de M. Bulleau.
Mise à prix..... 7,454 »

8° Lot.
Un pré, appelé le Prédés-Iles, portant le n° 1823, section D, de la commune du Coudray, d'une contenance d'un hectare quinze ares, joignant au nord et au levant le 7° lot, au midi M. Bulleau, au couchant le clos Martin et autres.
Mise à prix..... 4,809 »

9° Lot.
Le Jardin-du-Moulin, compris sous les n° 1833 et 1836, section D, de ladite commune du Coudray, contenant dix-huit ares soixante centiares, joignant au nord le passage, au midi le 10° lot et au couchant M. Bulleau.
Mise à prix..... 589 »

10° Lot.
Un morceau de terre et vigne, situé au clos du Safran, compris sous le n° 1837, section D du plan cadastral de ladite commune du Coudray, contenant soixante-dix ares, joignant au nord le 9° lot ci-dessus, au levant le chemin de l'Abreuvoir, au midi le chemin de Bron à la Prairie, et au couchant Chollet.
Mise à prix..... 1,650 »

11° Lot.
Un morceau de vigne, appelé le Clos-Martin, compris sous le n° 1792, section D, de la commune du Coudray, contenant soixante ares, joignant au nord M. Bulleau, au levant le 8° lot ci-dessus, au midi François Boussiron, et au couchant le 12° lot.
Mise à prix..... 2,180 »

12° Lot.
Une petite maison, composée d'une chambre à cheminée et d'une antichambre, grenier sur le tout, une écurie, un cellier et un toit à porcs, le tout compris sous le n° 1793 de ladite section D, contenant trois ares trente

Report. 84,300 »

centiares, et joignant au nord et au levant le 11° lot, au midi Ballu, et au couchant la rue de Bron.
Mise à prix..... 550 »

13° Lot.
Un morceau de terre, situé au clos des Plantes, compris sous le n° 1822, même section dudit plan, contenant dix-huit ares quarante centiares, joignant au nord Jean Burin, au midi M. Bulleau et Moquin, et au couchant un chemin.
Mise à prix..... 400 »

14° Lot.
Un morceau de terre, situé sur la Prée, composé de :
1° Le n° 2514, contenant quatre-vingt-sept ares;
2° La 1^{re} partie du n° 2520, contenant deux hectares deux ares soixante-douze centiares;
3° Le n° 2515, contenant seize ares quatre-vingts centiares;
4° Le n° 2525, contenant dix ares;
5° Le n° 2526, tous de la même section D, contenant neuf ares;
Contenance en totalité: trois hectares vingt-cinq ares cinquante-deux centiares.
Ce morceau de terre joint au nord le chemin de Bron à la Prairie, au levant le même chemin et divers particuliers, au midi M. Guenyveau de la Raye et Tillier, et au couchant le bas chemin.
Mise à prix..... 8,880 »

15° Lot.
Un morceau de terre, aussi situé sur la Prée, comprenant la portion la plus au sud du n° 2520, plus le n° 2527 de la même section D, formant une seule pièce d'une contenance de deux hectares vingt-sept ares vingt-huit centiares, joignant au nord M. Guenyveau de la Raye, au levant Thibault-Guibert et les communs de Bron, au midi Jean Minguin et Miot, et au couchant un chemin.
Mise à prix..... 6,610 »

16° Lot.
Un morceau de terre, situé aux Enchères, compris sous le n° 2485 de la même section D, contenant trente-sept ares, joignant au nord Beny, au levant le bas chemin, au midi M. Sallé et au couchant Jarry et autres.
Mise à prix..... 800 »

17° Lot.
Un morceau de terre, situé sur la Prée, compris sous le n° 2538 de la même section, contenant treize ares cinquante centiares, joignant au nord M. Sallé, au levant Derouet et Abraham, au midi Jacques Boussiron, et au couchant le bas chemin.
Mise à prix..... 370 »

18° Lot.
Un morceau de terre, situé aux Chamouchaux, compris sous le n° 2233

Report. 101,910 »

de la même section D, contenant six ares vingt centiares, joignant au nord Minguin, au levant M. Bulleau, au midi Milon et au couchant le chemin de Bron au Marais.
Mise à prix..... 79 »

19° Lot.
Un pré, appelé le Patoreau, avec son passage au nord, compris sous le n° 2550 de la même section D, contenant un hectare trente ares vingt-sept centiares, joignant au nord M. Guenyveau, au levant le même, au midi le chemin et au couchant M. Delage.
Mise à prix..... 3,080 »

20° Lot.
Un clos de vigne, situé à Bron, appelé le Clos-de-la-Roche, compris sous le n° 1036 de la même section D, contenant un hectare cinquante-quatre ares, dans lequel est comprise une boulangerie publique; ledit clos joignant au nord M. Alexandre Ollivier, Derouet et Abraham, au levant la rue de Bron et divers particuliers, au midi la même rue, et au couchant le chemin de Bron au Coudray.
Mise à prix..... 6,720 »

21° Lot.
Un morceau de vigne, appelé les Champs-Poulards, faisant partie du n° 2196 de la même section D, contenant sept hectares douze ares trente-sept centiares, joignant au nord le chemin, au levant M. Guenyveau, au midi et au couchant plusieurs particuliers.
Mise à prix..... 10,360 »

Tous les immeubles ci-dessus désignés, depuis et y compris le 3° lot, sont situés sur la commune du Coudray-Macouard.

22° Lot.
Un morceau de terre et vigne, en forme de hache, situé sur les coteaux de la Salle, commune de Montreuil-Bellay, compris sous le n° 587 de la section B du plan cadastral de ladite commune, contenant un hectare quarante-sept centiares, joignant au nord M. Delage, au levant le même, au midi M. Laroche et au couchant un chemin.
Mise à prix..... 1,870 »

23° Lot.
Un morceau de terre et vigne, de forme irrégulière, compris sous les n° 486 et 487 de la même section B de ladite commune de Montreuil, contenant deux hectares quatorze ares, joignant au nord MM. Aubelle et David, au levant le coteau, au midi Hegron et Renou, et au couchant le chemin de Bron à Montreuil.
Mise à prix..... 2,335 »

24° Lot.
Un bois, haute-futaie, situé au Bois-Ragotte, commune de Courchamps,

Report. 126,354 »

compris sous le n° 1278 de la section D de ladite commune, contenant six ares, joignant au nord le chemin du Coudray à Fosse, au levant Langlois et Guibert, et au couchant René Foucher.
Mise à prix..... 65 »

25° Lot.
Un morceau de terre, aux Courcaillères, commune de Montreuil, contenant dix-sept ares quatre-vingts centiares, joignant au nord MM. Delage et Marier, au levant le chemin des Courcaillères, au midi Jamin et autres, et au couchant les bois de M. de Banand.
Mise à prix..... 81 »

26° Lot.
Un autre morceau de vigne, aux mêmes canton et commune, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au midi M. Doussain et au couchant M. de Banand.
Mise à prix..... 20 »

27° Lot.
Un autre morceau de vigne, aux mêmes canton et commune, contenant onze ares, joignant au couchant la grande route de Saumur à Montreuil.
Mise à prix..... 10 »

28° Lot.
Un pré, situé dans la prairie de Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, compris sous le n° 3151 de la section A du plan cadastral de ladite commune, joignant au nord le sieur Guillot et au couchant la rivière du Thouet. Ledit pré contenant quatre ares soixante centiares.
Mise à prix..... 190 »

TOTAL des mises à prix 126,720 »

Aux termes du jugement du 31 décembre 1857, les vingt-six derniers lots pourront être réunis ou subdivisés lors de l'adjudication.
S'adresser pour les renseignements :
1° A M^{re} DUTERME et LEROUX, notaires à Saumur;
2° A M^{re} BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, poursuivant la vente;
3° A M^{re} LABICHE, avoué à Saumur.
Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, 15 janvier 1858.
BEAUREPAIRE,
Avoué licencié.
Enregistré à Saumur le 16 janvier 1858. Reçu un franc, décime dix centimes. Signé LINACIER.
Certifié par l'imprimeur soussigné,

Pu pour légalisation de la signature ci-dessus.
En Mairie de Saumur, le

bres, je vous rends compte de ce qui s'est fait pendant votre absence, et je demande votre concours pour les mesures à prendre.

Depuis l'année dernière, le gouvernement a suivi sa marche progressive et régulière, exempte de toute vaine ostentation.

On a souvent prétendu que, pour gouverner la France, il fallait sans cesse donner comme aliment à l'esprit public quelque grand incident théâtral. Je crois, au contraire, qu'il suffit de chercher exclusivement à faire le bien pour mériter la confiance du pays.

L'action du gouvernement s'est donc simplement bornée à faire ce qu'il y avait de plus utile, suivant les circonstances, dans les branches diverses de l'administration.

Dans l'intérêt de l'agriculture, l'exportation et la distillation des grains ont été autorisées de nouveau, et l'appui de la Banque est venu donner de la force au Crédit foncier. Les landes commencent à se défricher.

Dans les travaux publics, les résultats les plus importants sont : 1,330 kilomètres de chemins de fer livrés, en 1857, à la circulation; 2,600 kilomètres nouveaux concédés; des routes nouvelles créées; le bassin à flot de Saint-Nazaire et le canal de Caen à la mer ouverts à la navigation; des études sérieuses terminées pour prévenir le fléau des inondations; l'amélioration de nos ports, et, entre autres, du Havre, de Marseille, de Toulon, de Bayonne; au nord et à l'est de la France, l'exploitation de nouvelles richesses houillères; à Paris, l'inauguration du Louvre et de l'Asile de Vincennes; enfin, dans la capitale comme à Lyon, des quartiers ouverts, pour la première fois depuis des siècles, à l'air et à la lumière; et, sur toute la France, les édifices religieux se construisant à nouveau ou se relevant de leurs ruines.

L'instruction donnée par l'Etat se développe à côté de l'enseignement libre, loyalement protégé. En 1857, le nombre des élèves des lycées s'est accru de 1,500. L'enseignement, redevenu plus religieux et plus moral, se relève avec une tendance vers les saines humanités et les sciences utiles. Le Collège de France a été réorganisé; l'instruction primaire se répand avec succès.

La volonté du gouvernement est que le principe de la liberté des cultes soit sincèrement appliqué, sans oublier que la religion catholique est celle de la grande majorité des Français. Aussi cette religion n'a jamais été ni plus respectée ni plus libre. Les conciles provinciaux s'assemblent sans entraves, et les évêques jouissent en toute plénitude de l'exercice de leur saint ministère.

Les cultes luthérien et réformé, ainsi que les israélites, participent dans une juste proportion aux subventions de l'Etat et en sont également protégés.

L'accroissement de valeur de toutes choses nous a obligés, dès l'année dernière, à augmenter les appointements attachés aux fonctions les moins rétribuées. L'ordinaire du soldat a été amélioré, et la solde des officiers de grade inférieur augmentée. Le budget de 1859 élève le traitement des desservants, celui des professeurs et des instituteurs, enfin, celui des juges de paix.

Parmi les mesures d'assistance, je signalerai la propagation des sociétés de secours mutuels; dans les campagnes, celle des médecins cantonnaires; dans les villes l'établissement des fourneaux économiques. Un million a été distribué pour venir en aide aux populations le plus gravement atteintes par l'interruption accidentelle du travail.

Le budget de 1859, qui vous sera présenté, se soldera par un excédant de recettes, et l'action de l'amortissement pourra être rétablie, le grand-livre fermé, la réduction de la dette flottante assurée.

Le commerce a éprouvé en dernier lieu des souffrances et un temps d'arrêt: mais la fermeté de son attitude au milieu d'une crise, pour ainsi dire universelle, est aux yeux de tous un honneur pour la France, et justifie les principes économiques conseillés par le gouvernement en matière de commerce, de finances et de crédit.

L'accroissement des revenus directs et indirects pendant l'année qui vient de finir a été de 30 millions.

Parmi les divers projets de loi d'intérêt général qui vous seront soumis, j'indiquerai: une loi sur les patentes, qui dégrève les petits contribuables; un nouveau Code militaire de la marine; une proposition d'affecter 20 millions qui restent des emprunts à l'achèvement des travaux destinés à mettre les villes à l'abri des inondations.

L'Algérie, reliée à la France par le fil électrique, a vu nos troupes se couvrir d'une nouvelle gloire par la soumission de la Kabylie. Cette expédition, habilement conduite et vigoureusement exécutée, a complété notre domination. L'armée,

qui n'a plus d'ennemis à combattre, aura à lutter contre des difficultés nouvelles, en ouvrant des voies ferrées, si nécessaires au développement de la prospérité de notre colonie.

En France, l'armée trouvera dans le camp de Châlons une grande école qui maintiendra, à la hauteur où ils se sont élevés, l'esprit et l'instruction militaires.

L'Empereur Napoléon avait légué à ses anciens compagnons de gloire son domaine privé et son domaine extraordinaire; l'Etat les a absorbés sous la Restauration. C'est pour exécuter, en quelque sorte, ce legs pieux que vous avez voté, d'une part, une somme de 8 millions, et de l'autre, près de 3 millions de secours annuels pour les anciens militaires. Néanmoins, j'ai voulu qu'une médaille vint rappeler à tous ceux qui avaient servi dans nos armées la dernière pensée de mon ancien chef. Plus de trois cent mille hommes, en France et à l'étranger, ont demandé cette médaille, souvenir de l'Épopée Impériale, et, en la recevant, ils ont pu se dire avec fierté: « ET MOI AUSSI, JE FAISAIS PARTIE DE LA » GRANDE ARMÉE! » paroles que l'Empereur, à Austerlitz, avait raison de leur montrer dans l'avenir comme un titre de noblesse.

Notre marine, dont les arsenaux sont occupés aux transformations si nécessaires à la flotte, maintient sur toutes les mers l'honneur de notre drapeau. En Chine, elle lutte de concert avec la flotte anglaise pour obtenir le redressement de griefs communs et pour venger le sang de nos missionnaires cruellement massacrés.

Les relations de la France avec les puissances étrangères n'ont jamais été meilleures; nos anciens alliés, fidèles aux sentiments nés d'une cause commune, nous témoignent la même confiance, et les nouveaux, par leurs bons procédés, par leur concours loyal dans toutes les grandes questions, nous feraient presque regretter de les avoir combattus. J'ai pu me convaincre, à Osborne comme à Stuttgart, que mon désir de conserver l'intimité des anciens liens, comme celui d'en former de nouveaux, était partagé également par les chefs de deux grands empires.

Si la politique de la France est appréciée comme elle le mérite en Europe, c'est que nous avons le bon esprit de ne nous mêler que des questions qui nous intéressent directement, soit comme nation, soit comme grande puissance européenne; aussi me suis-je gardé de m'immiscer dans la question des dachés, qui agite aujourd'hui l'Allemagne: car cette question, purement allemande, restera telle tant que l'intégrité du Danemarck ne sera pas menacée. Si je me suis occupé, au contraire, de l'affaire de Neufchâtel, c'est que le roi de Prusse avait réclamé mes bons offices, et j'ai été heureux, dans cette occasion, de contribuer à la conclusion définitive d'un différend qui aurait pu devenir dangereux pour le repos de l'Europe.

À l'égard des Principautés, on s'est étonné de notre désaccord avec plusieurs de nos alliés: c'est que la France, dans sa politique désintéressée, a toujours protégé, autant que les traités le permettaient, les vœux des populations qui avaient tourné leurs regards vers elle. Néanmoins, les conférences qui vont s'ouvrir à Paris nous verront apporter un esprit de conciliation de nature à atténuer les difficultés inséparables de la divergence des opinions.

Telle est, Messieurs, en résumé, notre situation. Je pourrais donc terminer ici mon discours, mais je crois utile, au commencement d'une nouvelle législature, d'examiner avec vous ce que nous sommes et ce que nous voulons. Il n'y a que les causes bien définies, nettement formulées, qui créent des convictions profondes; il n'y a que les drapeaux hautement déployés qui inspirent des dévouements sincères.

Qu'est-ce que l'Empire? Est-ce un gouvernement rétrograde, ennemi des lumières, désireux de comprimer les élans généreux et d'empêcher dans le monde le rayonnement pacifique de tout ce que les grands principes de 89 ont de bon et de civilisateur? Non.

Non, l'Empire a inscrit ces principes en tête de sa Constitution; il adopte franchement tout ce qui peut ennoblir les cœurs et exalter les esprits pour le bien; mais aussi, ennemi de toute théorie abstraite, il veut un pouvoir fort, capable de vaincre les obstacles qui arrêteraient sa marche, car, ne l'oublions pas, la marche de tout pouvoir nouveau est longtemps une lutte.

D'ailleurs, il est une vérité écrite à chaque page de l'histoire de la France et de l'Angleterre, c'est qu'une liberté sans entraves est impossible tant qu'il existe dans un pays une fraction obstinée à méconnaître les bases fondamentales du gouvernement. Car, alors, la liberté, au lieu d'éclairer, de contrôler, d'améliorer, n'est plus, dans la main des partis, qu'une arme pour renverser.

Aussi, comme je n'ai pas accepté le pouvoir de la

nation dans le but d'acquérir cette popularité éphémère, prix trompeur de concessions arrachées à la faiblesse, mais afin de mériter un jour l'approbation de la postérité en fondant en France quelque chose de durable, je ne crains pas de vous le déclarer aujourd'hui, le danger, quoi qu'on dise, n'est pas dans les prérogatives excessives du Pouvoir, mais plutôt dans l'absence des lois répressives. Ainsi, les dernières élections, malgré leur résultat satisfaisant, ont offert en certains lieux un affligeant spectacle; les partis hostiles en ont profité pour agiter le pays, et on a vu quelques hommes, s'avouant hautement ennemis des institutions nationales, tromper les électeurs par de fausses promesses, et, après avoir brigué leurs suffrages, les rejeter ensuite avec dédain. Vous ne permettrez pas qu'un tel scandale se renouvelle, et vous obligerez tout éligible à prêter serment à la Constitution avant de se porter candidat.

La pacification des esprits devant être le but constant de nos efforts, vous m'aidez à rechercher les moyens de réduire au silence les oppositions extrêmes et factieuses.

En effet, n'est-il pas pénible, dans un pays calme, prospère, respecté en Europe, de voir, d'un côté, des personnes décrier un gouvernement auquel elles doivent la sécurité dont elles jouissent, tandis que d'autres ne profitent du libre exercice de leurs droits politiques que pour miner les institutions?

J'accueille avec empressement, sans m'arrêter à leurs antécédents, tous ceux qui reconnaissent la volonté nationale; quant aux provocateurs de troubles et aux organisateurs de complots, qu'ils sachent bien que leur temps est passé!

Je ne puis terminer sans vous parler de la criminelle tentative qui vient d'avoir lieu. Je remercie le Ciel de la protection visible dont il nous a couverts, l'Impératrice et moi, et je déplore qu'on fasse tant de victimes pour attenter à la vie d'un seul. Cependant ces complots portent avec eux plus d'un enseignement utile: le premier, c'est que les partis qui recourent à l'assassinat prouvent par ses moyens désespérés leur faiblesse et leur impuissance; le second, c'est que jamais un assassinat, vint-il à réussir, n'a servi la cause de ceux qui avaient armé le bras des assassins. Ni le parti qui frappa César, ni celui qui frappa Henri IV, ne profitèrent de leur meurtre. Dieu permet quelquefois la mort du juste, mais il ne permet jamais le triomphe de la cause du crime. Aussi ces tentatives ne peuvent troubler ni ma sécurité dans le présent, ni ma foi dans l'avenir: si je vis, l'Empire vit avec moi, et si je succombais, l'Empire serait encore affermi par ma mort même, car l'indignation du peuple et de l'armée serait un nouvel appui pour le trône de mon fils.

Envisageons donc l'avenir avec confiance, livrons-nous sans préoccupations inquiètes à nos travaux de tous les jours pour le bien et la grandeur du pays. Dieu protège la France!

De vives et unanimes acclamations ont accueilli ce discours.

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche, un *Te Deum* a été chanté à l'église Saint-Pierre pour remercier la Providence qui a sauvé les jours de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. Toutes les autorités civiles et militaires, les divers fonctionnaires de la ville, l'École et la garnison du Château assistaient à cet acte solennel. L'église était encore remplie de personnes pieuses qui rendaient grâces au Dieu puissant et miséricordieux qui protège la France.

AVIS.

Les actionnaires de la Caisse d'Escompte de Saumur sont convoqués en assemblée générale au siège social, le vendredi 5 février à 2 heures de l'après-midi, pour délibérer sur une communication de la gérance et du conseil.

Conformément aux statuts:

« Art. 36. Il faut être porteur de deux actions au moins pour avoir droit d'assister et de prendre part aux délibérations.
» Les titres sont déposés huit jours à l'avance au siège de la société, contre reçu qui sert d'en-tête. » (35)

Le SIROP ANTI GOUTTEUX DE BOBÉE, ph. à Auch (Gers), si connu depuis trente années contre la goutte et les rhumatismes, adopté par toutes les sommités médicales, jouit toujours des mêmes succès. Il agit avec toute sûreté sans jamais occasionner des spasmes mortels comme les pilules, vins et élixirs de colchique. (643)

L'Académie de l'Industrie Française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une *Médaille d'honneur en argent* à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PÂTE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, *Enrouements, Catarrhes, Asthmes, Gripes*, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). — La Pâte de *Georgé*, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (635)

PÂTE DE REGNAULD AINÉ.

Son efficacité contre les *rhume, catarrhe, enrouement, grippe et irritations de poitrine*, est prouvée par trente-neuf années de succès. Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition. Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont

été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AINÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts : à Paris, rue Caumartin, 45 ; et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'étranger. (565)

BOURSE DU 16 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 69 50.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 94 50

BOURSE DU 18 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 40
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 94 25.

TAXE DU PAIN du 16 Janvier.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes..... 15 c. 83 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes..... 13 c. 33 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes..... 10 c. 83 m.

Marché de Saumur du 16 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.)	16 15	Graine de colza	27 —
2 ^e qualité, de 74 k.	15 50	— de lin	27 —
Seigle	10 40	Amandes en coques	—
Orge	9 60	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	10 50	— cassées (30 k.)	73 —
Èves.	11 60	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs.	32 —	compris le fût,	—
— rouges	28 —	1 ^{er} choix 1837.	—
Cire jaune (30 kil)	220 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordin.	54 —	3 ^e (a) —	90 —
— de chenevis.	44 —	— de Chinon.	90 —
— de lin.	30 —	— de Bourgueil.	130 —
Paille hors barrière.	24 95	Vin blanc des Cot.,	—
Foin . . . id.	61 62	1 ^{re} qualité 1837	—
Luzerne.	66 50	2 ^e —	100 —
Graine de trèfle.	60 —	3 ^e (a) —	45 —
— de luzerne	40 —	— ordinaire.	—

(a) Prix du commerce.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,
Pour la Saint-Jean 1858,

MAISON

De belle apparence avec servitudes nombreuses et commodes.

Occupée par M. Mefray, maréchal-ferrant et autres, et située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 38, à laquelle maison on ferait, au besoin, une devanture de boutique ou autres modifications nécessaires.

S'adresser, pour voir les lieux, au dit sieur MEFRAY, locataire sortant; Et, pour traiter, à M. TIERCELIN, vétérinaire, à Saumur, même rue.

M. GIRARD FILS,

Fournisseur du chauffage et de l'éclairage de l'École impériale de cavalerie.

Prévient qu'il a un très-bel assortiment de bois de chauffage, tel que: bois de chêne, frêne et ormeau et bois sans écorce à 11 fr. le stère, rendu à domicile; — fagots de chêne de 25 fr. à 70 fr. le cent; — charbon de bois de 10 à 12 fr. les cent kilos. — Il joint aussi à son magasin, du charbon de terre Cardiff Merthyr, anglais, 1^{re} qualité; — charniers pour les vignes en châtaignier de 4, 5 et 6 pieds de longueur et de très-beaux rais pour voitures. (37)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

FONDS À PLACER

Sur hypothèque.

AVIS.

Un CHIEN brack, blanc et noir, a été perdu samedi dernier; il répond au nom de Tom. — Ceux qui l'auraient trouvé sont priés de le faire conduire au propriétaire, M. DUCHASTEL. — Il y aura récompense. (39)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M^e DION, située actuellement rue d'Orléans, n° 79, est transférée en face, même rue, n° 52. (9)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

A VENDRE

De très-jolis plants de peupliers suisses et d'Italie.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (601)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON avec vaste jardin, faisant l'angle de la rue Duncan et de la rue des Boires.

S'adresser à M. BUCAILLE, propriétaire. (17)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

Fabrique et Vente en Gros de S. Quentin, 22, rue de la Harpe, Paris. Dép. chez JOZEAU, ph., 49, rue de la Harpe, Paris.

COPAHINE

La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, ph., dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte de timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pâles couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 151. — 4 fr. la Boîte.

PLUS DE TACHES AVEC L'ETHEROLEINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, mêmes les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon: 1 fr. 50. et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs.

A CÉDER

De suite,

Pour cause de maladie, Aux conditions les plus avantageuses, Une ÉTUDE DE NOTAIRE, dans l'arrondissement de Baugé, d'un produit de 3,500 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. MARTEAU, ancien notaire à Baugé, soit à M^e BAUDRY, notaire au Lude. (7)

A LOUER

UN PREMIER ÉTAGE,

Rue d'Orléans, 99. (673)

EXPOSITION UNIVERSELLE 1855 CONSERVATEUR DENTAIRE PRIX 2 fr. 50 le flacon. 4 fr. 50 le 1/2 fl.

EAU DE PHILIPPE

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Médecins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. — Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 125, à Paris. (Déposé.) Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff-parf., rue d'Orléans.

PAPIER CHIMIQUE D'HÉBERT, admis dans les hôpitaux et hospices civils de Paris depuis 1842, est employé contre la goutte, douleurs, rhumatismes, névralgies, anévrismes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, lombago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr. et 1 fr. — Dépôt central: pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris, dans toutes les bonnes pharmacies et à Angers chez M. MENIÈRE, ph.; à Saumur, chez M. FRETTE-DAMICOURT, pharmacien. (527)

GRAND AVANTAGE.

En envoyant un mandat de dix francs sur la poste à MM. LAVOISIER, MAZADE et C^{ie}, 156, rue Montmartre, à Paris, on aura droit à un abonnement d'un an au journal la France et à trois billets de Loterie, dont deux de la Loterie du Vase d'Argent et un de la Loterie de Notre-Dame-de-Melun. Les lots à gagner sont de 20,000 fr., 10,000 fr., etc., etc.

Le journal la France est dans sa deuxième année; il paraît une fois par semaine, format des grands journaux, contient les nouvelles diverses les plus intéressantes de Paris, de la province et de l'étranger; les cours des marchandises françaises et étrangères, et donne des feuilletons très-intéressants (Affranchir). (41)